

Des armoiries pour la commune de Chantes (Haute-Saône)

par Nicolas VERNOT

La commune de Chantes n'a jamais eu d'armoiries par le passé. Dans les années 1980, un projet avait été imaginé par M. Camille Heidet, un héraldiste amateur du Territoire-de-Belfort qui s'était proposé de doter d'armoiries chaque commune du département de la Haute-Saône. Malheureusement, les recherches menées étaient très superficielles et les propositions souvent discutables. Ainsi, le projet imaginé pour Chantes associait une croix de Malte à une simple découpe en diagonale. Il s'agissait en réalité de la maquette proposée pour la commune de Brésilley, avec changement d'une couleur. Fort heureusement, ce projet peu imaginatif n'avait pas été validé par le conseil municipal de l'époque et était tombé dans l'oubli.

À l'initiative de M. Philippe Mondelet, 1^{er} adjoint de la commune, le conseil a souhaité remettre le dossier à plat et confier l'exécution des armoiries communales à l'auteur de ces lignes. Les armoiries ont été élaborées avec la volonté de mettre fidèlement en images l'identité de la commune, c'est-à-dire les éléments de son passé et de son présent qui en font un lieu unique.

Afin que les armoiries soient établies sur des bases solides et qu'elles parlent aux habitants, l'auteur a complété ses propres recherches par des informations collectées auprès de M. Philippe Mondelet et de M. Alexandre Hutinet, de Rupt-sur-Saône, spécialiste de l'histoire locale. À l'issue de ce travail de documentation, trois maquettes variant les couleurs ont été proposées à la population : approuvée par 61 % des voix (contre 35 % pour l'option avec fond noir et 4 % pour celui en vert), la version présentée ici a été validée par délibération du conseil municipal lors de sa séance du 12 juin 2021.

Ces armoiries ont été conçues afin d'être un motif de fierté pour les habitants ainsi qu'un emblème permettant de mieux faire connaître la commune à l'extérieur. La composition a été réalisée dans un graphisme dynamique et contemporain, associant trait vigoureux et couleurs vives : c'est donc l'alliance de la tradition et de la modernité.

BLASONNEMENT

Le blasonnement est la description en langage héraldique des figures et couleurs de l'écu.

Parti d'argent et de gueules, à la tour donjonnée d'or ouverte du champ brochant, accostée en chef de deux croisettes de l'un à l'autre, celle à dextre pattée, celle à senestre à huit pointes, le tout surmontant une divise mouvant à mi-flanc, ployée-nébulée d'une pièce versée et rompue en pointe d'azur brochant sur le parti.

SYMBOLIQUE

La composition est fondée sur quelques idées maîtresses qui définissent les caractéristiques de la commune par rapport à ses voisines.

Le méandre

Même en bord de Saône, rares sont les communes dont le finage forme quasiment une presqu'île, comme c'est le cas à Chantes. Cette situation géographique particulière est rappelée sur l'écu par une *divise* (ruban horizontal), *entée-nébulée d'une pièce versée*, c'est-à-dire formant un méandre tourné vers la pointe de l'écu.

La tour

La tour identifie Chantes comme la maîtresse du méandre. Le lieu-dit « la Grande Tour », attesté sur le cadastre du XIX^e siècle, marque le souvenir d'un établissement fortifié déjà dit « en ruyne » dans un dénombrement donné en 1406 par Jean de Toulangeon, seigneur de Traves. Même si cette tour a disparu, son souvenir demeure vivace dans la mémoire des anciens. En outre, elle évoque bien cette idée de contrôle du méandre, de surveillance de tous côtés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la tour ici figurée est surmontée d'une guérite de surveillance. La tour est également symbole d'indépendance, notamment par rapport à Rupt. Si, autrefois, Chantes dépendait de la baronnie de Rupt, elle est aujourd'hui une commune de plein droit.

La tour surveille également un lieu de passage : en effet, depuis des siècles, on franchit la Saône à Chantes, à gué, par le bac puis par le pont. Ce point de franchissement de la Saône est symbolisé par la rupture du méandre en pointe de l'écu, surmontée par la porte ouverte de la tour qui fait de Chantes un portail sur la Saône.

Un haut lieu templier puis de l'ordre de Malte

Chantes peut s'enorgueillir de posséder sur son territoire l'ancienne commanderie de Sales, une des plus puissantes de Franche-Comté au Moyen Âge. Cette commanderie a d'abord appartenu aux Templiers, dont l'emblème était une croix pattée rouge sur un fond blanc uni ou noir et blanc, avant d'échoir à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé ordre de Malte à partir de 1530, et identifié par une croix à huit pointes blanche sur un fond noir puis rouge. Dans les armoiries de Chantes, ces deux croix équilibrent la composition tout en lui conférant un incontestable prestige.

Ainsi, tous les éléments les plus significatifs de la commune apparaissent dans une composition simple, équilibrée, vigoureuse, aux racines fortes mais au graphisme contemporain.

Recherches, composition héraldique et texte explicatif réalisés par :

Nicolas VERNOT

Secrétaire général de l'Académie internationale d'Héraldique

44 rue Chantepuits

95 220 HERBLAY-SUR-SEINE

vernotnicolas@gmail.com

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- [Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône] *La Haute-Saône. Nouveau dictionnaire des communes*, t. II, Vesoul, 1970, p. 130-133.
- BÉRIOU, Nicole et JOSSERAND, Philippe (dir.), *Prier et combattre : dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, 2009.
- BERNARD, Jean, *"Pour servir et profiter au seigneur commandeur". L'architecture des commanderies des Templiers et des Hospitaliers en Franche-Comté*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, 2019.
- DEMURGER, Alain, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, 2005, p. 266-267, 137-140
- VAUFREY, Florence, *Étude des seigneuries du bailliage d'Amont dans la première moitié du XV^e siècle*, mémoire de maîtrise de l'université de Besançon, 1987-1988, cité par Jacques MOURANT, « Châteaux de Haute-Saône démantelés par Louis XI », *Haute-Saône SALSA - Patrimoine histoire généalogie*, n° 109, sept-déc. 2019, p. 2-38, ici p. 25 et note 146.

Renseignements aimablement communiqués par MM. Philippe MONDELET, 1^{er} adjoint, et Alexandre HUTINET.